

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 12 janvier 2009**

Le 12 janvier 2009, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 15 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Annie CARRIER, Alain BOSSON, Didier BAUD, Pascal AUDUC, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Date de la convocation : 06 janvier 2009.

Secrétaire de séance : Pascal AUDUC.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Pascal AUDUC est désigné Secrétaire de séance.

#### **CESSION D'UNE VOIRIE SECONDAIRE – « CLOS DE L'ECHELLE »**

L'association des copropriétaires du lotissement du « Clos de l'Echelle » propose de céder à la Commune à titre gratuit l'ensemble de la voirie secondaire du lotissement, qui représente deux voies.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** la cession à titre gratuit de la voirie secondaire du lotissement du « Clos de l'Echelle » de la part de l'association des copropriétaires,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession à titre gratuit.

#### **PARTICIPATION A UNE SUCCESSION – « GIRATOIRE RD1206 »**

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire sur la RD1206, la Commune se devait d'acquérir les emprises de cet ouvrage sur des propriétés privées. Or, dans le cadre d'une propriété comportant 9 héritiers, il apparaît que la permission d'intervenir n'émanait que de 3 personnes, qui malgré leur engagement, n'ont pas consulté les 6 autres ayant droits.

La Commune, malgré sa bonne foi évidente, est donc intervenue sur une propriété privée sans avoir l'autorisation explicite de tous les propriétaires.

Aussi, afin de débloquer la situation, il est proposé d'acheter les parts d'héritage de ces 6 personnes, à hauteur de 8 / 20<sup>e</sup>, et comportant en plus des terrains au droit du giratoire, une parcelle

constructible à Marignier et des bois à Saint Gervais, pour un montant de 8.000 € par 20<sup>me</sup>, soit un total de 64.000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** l'acquisition des droits successifs de 6 ayant droits dans cette succession,
- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche afin d'effectuer cette acquisition,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX D'ANNEMASSE  
AGGLOMERATION**

Suite au déménagement fin 2007 du service « Eau Distribution » de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons, dite « Annemasse Agglomération », dans la Maison de l'Eau à Ville-la-Grand, la Commune a proposé d'installer les services techniques, trop à l'étroit dans les ateliers municipaux existants, dans le bâtiment vacant à l'ouest du site des Eaux-Belles, d'une surface de 677 m<sup>2</sup>. Il a été également demandé d'utiliser une surface de terrain d'environ 3.300 m<sup>2</sup>, comprenant une aire de lavage, nécessaire pour le parcage des véhicules municipaux et le stockage du matériel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** la location du bâtiment de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons, dite « Annemasse Agglomération », pour une durée de neuf années à compter du 01 janvier 2009,
- **accepte** les termes du contrat de mise à disposition de locaux, et notamment le montant du loyer mensuel fixé à 1.883 € H.T., augmenté d'une provision pour charges de 70 € H.T. mensuels,
- **accepte** un remboursement de charges de 1.886 € T.T.C. pour l'année 2008,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ce contrat de mise à disposition de locaux.

**CONVENTIONS AVEC LE SELEQ 74 – « PLACE DE BOIS SALEVE »**

Dans le cadre des travaux envisagés par la Commune pour l'amélioration des réseaux de distribution lors de la réalisation du chantier pour la création d'une place du village au Pas de l'Echelle, au niveau de « Bois Salève », il est proposé d'adopter des conventions avec le SELEQ 74, pour la modification de branchement et pour la réalisation des travaux sur les parcelles communales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** les conventions avec le SELEQ 74, pour la modification de branchement et pour la réalisation des travaux sur les parcelles communales,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**RESTES A REALISER 2008**

Conformément à l'instruction M14, la Commune doit faire parvenir à la Trésorerie d'Annemasse courant janvier 2008 les restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, établis au 31 décembre 2008.

Pour mémoire, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées (marchés en cours, factures en attente, devis et bons de commande signés) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre (arrêtés et conventions attribuant une subvention).

Il est proposé de retenir comme restes à réaliser au 31 décembre 2008 l'état ci-joint.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2008 ci-joint.

## **REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Lors de la séance en date du 12 décembre 2005, il a été validé un nouveau régime indemnitaire du personnel communal, avec une application définie pour la période 2006 / 2008.

Il est donc nécessaire de redéfinir le régime indemnitaire pour une nouvelle période.

Suite aux différentes réunions de la Commission du Personnel, il est proposé de ne pas modifier les principes, modalités et critères du régime indemnitaire, et de seulement définir les coefficients d'attribution pour chaque grade et chaque poste de responsabilité.

Il est proposé un projet de coefficient d'attribution des primes, selon les différents grades et responsabilités, pour la période 2009 / 2013.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet de régime indemnitaire du personnel communal,
- **annule et remplace** les délibérations sur le régime indemnitaire par cette délibération, sauf celle concernant la prime de fin d'année en date du 27 octobre 1993,
- **accepte** sa mise en application à compter du 01 janvier 2009, jusqu'au 31 décembre 2013.

## **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'EDITION DES PLAQUETTES D'INFORMATION MUNICIPALE**

Une consultation a été lancée le 28 octobre 2008, et deux sociétés ont répondu : ALISCOM et CGEO.

Leurs offres sont présentées, avec les propositions et les tarifs de chacun.

**Mais, au vu des zones d'ombres de chaque dossier, et notamment des imprécisions sur certaines données, il est demandé une nouvelle négociation avec les deux structures, pour affiner et éclaircir leurs propositions respectives.**

## **FONCTIONNEMENT POUR LA REALISATION DES PLAQUETTES D'INFORMATION MUNICIPALE**

Un « règlement » de fonctionnement pour la réalisation des différentes plaquettes d'information municipale est présenté, qui indique étape après étape les délais et les modalités à respecter pour élaborer et faire réaliser les plaquettes dans les meilleures conditions.

**Ce « protocole », est validé et accepté par l'ensemble des élus.**

## **CAMPAGNE DE VERMIFUGATION CONTRE LE PARASITE DE L'ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE – FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2009**

En 2005, l'Entente Interdépartementale de lutte contre la rage et autres zoonoses a réalisé des études sur l'agglomération annemassienne concernant le parasite de l'échinococcose alvéolaire, qui ont permis de mettre en évidence la présence importante sur l'agglomération de ce parasite, et de préciser les zones sur lesquelles le risque de contamination est le plus élevé.

Afin de terminer dans de bonnes conditions ce travail, l'Entente Interdépartementale de lutte contre la rage et autres zoonoses sollicite un financement complémentaire pour l'année 2009, qui serait pour la commune d'Etrembières de 165 €.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le financement complémentaire pour la campagne de vermifugation contre le parasite de l'échinococcose alvéolaire établie par l'Entente Interdépartementale de lutte contre la rage et autres zoonoses,
- **accepte** d'inscrire au budget communal la somme de 165 € pour l'exercice 2009.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Attribution d'un logement pour occupation précaire**

Monsieur le Maire évoque le cas d'un jeune couple avec un enfant, dont le monsieur est étudiant et la dame sans emploi, qui n'arrive plus à faire face à leurs difficultés financières, notamment du fait d'un loyer trop élevé.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** d'établir une convention d'occupation précaire pour loger un jeune couple avec un enfant dans l'appartement de l'ancienne Ecole du Chef-lieu,
- **fixe** le loyer mensuel à 400 € charges comprises,
- **autorise** le Maire à signer cette convention d'occupation précaire.

### **\* Logement sociaux du programme immobilier « Sous Rossy »**

**Considérant que la Commune ne dispose pas d'équipements et de services sociaux suffisants pour accueillir correctement une telle augmentation de logements sociaux,**  
**Considérant les engagements pris par la Commune dans le cadre du PLH intercommunal,**  
**Considérant le nombre actuel de logements sociaux existants sur la Commune,**  
**Souhaitant éviter la création d'une « friche » immobilière sur la Commune,**

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **demande** la réalisation de logements locatifs sociaux dans la limite de 20 %, soit 16 appartements, de type PLUS,
- **souhaite** que 10 % du programme, soit 8 logements, soit destiné à l'accession sociale à la propriété, de type PSLA.

### **\* Informations diverses**

- o Monsieur le Maire annonce les événements suivants :

- Vendredi 16 janvier 2009, à 18 h 30 à la Salle des Fêtes : Vœux à la population, cérémonie que Monsieur le Maire souhaite dédier à Mme Maria-Camy BERTHERIN, membre très active de l'Association des Parents d'Elèves, sauvagement assassinée quelques jours avant Noël.
- Samedi 17 janvier 2009, à 11 h sur le parking de la Mairie : « Verre de l'amitié » de l'association « Etre en fêtes ».
- Monsieur TONOLI informe les élus que M. Daniel MERMOD, Maire de Veyrier, expose ses œuvres du 17 janvier au 01 février 2009, de 14 à 18 h. Une visite « privée » de cette exposition est proposée aux élus, dont la date et l'horaire restent à définir.
- Monsieur HUAU indique que le 5<sup>ème</sup> comité de pilotage du concours « Familles à énergie positive » aura lieu le mardi 27 janvier 2009 à 19 h en Mairie d'Etrembières.

**La séance est levée à 21 h 40.**

**Le Secrétaire de séance**